

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 novembre 2021 à 20 Heures**

Convocation en date du 18 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre d'absents excusés : 5

Secrétaire de Séance : Florence CORDRAY

Lecture du procès-verbal du 28 octobre 2021. Adopté à l'unanimité.

### 1) AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE - AVENANT :

Rapporteur : Madame Véronique KUNKEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant qui a pour objet la prise en compte de modifications techniques rendues nécessaires au cours du chantier.

L'ensemble des modifications n'entraîne pas de surcoût par rapport au marché initial mais a nécessité l'introduction de prix nouveaux et la modification de certaines quantités modifiant le prix global.

Prix initial du marché : 153 970 € ht

Prix avec avenant : 114 573,60 € ht.

Estimation du maître d'oeuvre et enveloppe budgétaire avant consultation des entreprises : 127 967€70 ht

### 2) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE DES REPAS A L'ECOLE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Emmanuel MAERTENS

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention définissant les modalités selon lesquelles les repas pourront être fournis aux élèves de l'école élémentaire de le Teilleul par la cité scolaire « Robert de Mortain » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et autorise le Maire à la signer.

Il est stipulé, notamment :

La capacité maximale de livraison des repas sera de 100 le midi.

Les repas sont préparés dans les locaux du collège.

La livraison des repas à notre école est assurée par notre agent communal en liaison chaude avec des conteneurs isothermes neutres et avec un véhicule de service.

Présence d'un agent de la commune du Teilleul au Lycée Robert de Mortain de 8 à 11 heures les jours d'école pour aider à la préparation des repas.

Le tarif élèves est fixé à 2€94 ttc sans le pain à la date de signature de la présente convention.

Les tarifs facturés aux usagers du service sont inchangés.

Rappel des Tarifs appliqués au famille par enfant :

- 4 jours la semaine, un forfait de 45 € par mois, de septembre à juin
- à la journée : 3€50

Tarifs adultes :

➤ 5€90 par repas

Observation : Coût de revient d'un repas : 6 € 50.

3) REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU TEMPS PASSE PAR LES AGENTS TECHNIQUES AU SERVICE REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET ENERGIE RENOUEVELABLE – ANNEE 2021 :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune, selon le calcul ci-dessous :

- Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2021 : 10 442 €.
- Service Energie renouvelable Heussé : 1 heure par semaine par an, soit pour l'année 2021 : 665 €.

4) TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50) :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « **infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables** » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »

5) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend connaissance du rapport retraçant l'activité de l'année 2020 de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie.

Ce rapport est le fruit d'une étroite collaboration entre les services de la communauté d'agglomération, permettant ainsi aux élus, aux partenaires, aux acteurs locaux et à l'ensemble des habitants du territoire de visualiser les différentes actions et projets de la collectivité dans tous ses domaines de compétence, tout en précisant les moyens financiers qui y ont été consacrés.

Il rappelle le cadre général de la communauté d'agglomération : la gouvernance ; les instances ; le budget ; les moyens humains...

Il informe par pôle/direction : Les chiffres clés ; Les faits marquants ; les enjeux ; les perspectives pour les années suivantes, selon le projet politique défini.

6) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le Mardi 14 décembre 2021 à 20 h.
- Réunion Maires Adjointes : le Mercredi 1er décembre 2021 à 20 heures.
- Lecture des mots de la boîte à idées : « Demande de mise en place d'un composteur au cimetière communal du Teilleul et affichage des consignes de tri ».
- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a prononcé à la délivrance des concessions ci-après dans les cimetières :  
Concession cinquantenaire dans le cimetière communal de Sainte Marie du Bois le 19 octobre 2021 :  
MENARD Jean-Louis.
- Suite à une réunion d'information, Françoise DAGUER donne quelques informations sur l'entretien des cimetières communaux à partir de juillet 2022 vu l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Par exemple : Gazon à la place du caillou.
- Un flyer sur les nouvelles consignes de tri (déchets) sera distribué en même temps que le bulletin municipal.
- Monsieur Emmanuel MAERTENS informe de l'arrivée d'un animateur sportif à partir du 6 décembre au sein des associations : Tennis de Table ; Hand et de l'école élémentaire.
- Spectacle « Ville en scène » prévu le 13 janvier 2022 au Teilleul.
- Monsieur Emmanuel MAERTENS fait part de son inquiétude par rapport aux nuisances sonores lors des locations des salles des fêtes.

Séance levée à 21 h 21 mn.